

Contribuer à simplifier la vie des PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent la colonne vertébrale de l'économie cantonale. De ce fait, leur diversité, leur bonne santé de même que leur capacité à rester concurrentielles doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des autorités.

La mode actuelle tendant à toujours plus de réglementation pèse de façon particulièrement importante sur les entreprises, qui n'ont pas toujours des ressources à disposition pour traiter des questions juridico-administratives leur prenant une énergie qui serait sans doute mieux dépensée ailleurs. Présentement, la crise économique, que les PME jurassiennes subissent de plein fouet, vient s'y ajouter ; il est donc illusoire d'espérer aller à court terme dans le sens d'une dérégulation, les différentes annonces internationales de mesures afin d'éviter que les causes de la crise actuelle se répètent allant plutôt dans le sens contraire.

Dans ce contexte, la frontière du « trop » par rapport au « trop peu » étant parfois ténue, un examen rationnel des projets de nouvelles législations s'impose, spécialement par rapport à leur impact sur l'activité des entreprises. La Confédération a ainsi mis en place un système d'« analyse d'impact de la réglementation » (AIR) afin d'examiner et mesurer les avantages, coûts et effets probables des réglementations nouvelles ou existantes. Compte tenu des expériences positives enregistrées au plan fédéral, certains cantons ont également introduit des analyses de ce type dans leurs processus législatifs et décisionnels. Cela permet notamment d'examiner au niveau des entreprises les questions d'obligations administratives, de charges, de limitations à la liberté entrepreneuriale et contribue à l'allègement des procédures par la proposition de simplifications ou d'alternatives.

En outre, dans son programme de législature, le Gouvernement a mentionné le projet de créer un guichet unique à destination des entreprises et de la population. Le groupe PLR soutient cet objectif, mais souhaite aller un peu plus loin dans la démarche, en faisant de sorte que les entreprises puissent disposer de personnes de contact qui ne s'occupent pas seulement de mettre en relation les entreprises avec les bonnes personnes dans les différents services, mais assure l'intégralité du suivi des dossiers et fasse office d'interlocuteur unique pour toutes les démarches que les entreprises doivent entreprendre vis-à-vis de l'Etat. Cela permettrait également d'assurer une continuité pour les entreprises qui se sont établies suite aux démarches de la promotion économique.

Partant, le groupe libéral-radical prie donc le Gouvernement

- d'introduire au niveau cantonal un système d'« analyse d'impact de la réglementation (AIR) », dans l'esprit de ce qui existe au niveau fédéral depuis quelques années, devant contribuer à estimer l'effet des nouvelles dispositions et alléger les procédures pour celles qui existent,
- de mettre en place, dans le cadre de la création d'un guichet unique, un service de conseils et de suivi qui décharge les entreprises des démarches administratives.

Le 1^{er} juillet 2009

Au nom du Groupe libéral-radical,

L'auteur :

Nicolas Eichenberger











